

LONDA 2023

RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE



NIGERIA

Publié en avril 2024

Rapport produit par Paradigm Initiative

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment mentionnés et que l'œuvre soit présentée sans aucune distorsion.

Droits d'auteur © 2024 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org

2

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC BY 4.0)
ISBN: 978-978-789-359-3

CRÉDITS

Rapport de Pays:
Khadijah El Usman

Équipe éditoriale:
'Gbenga Sesan
Nnenna Paul-Ugochukwu
Thobekile Matimbe

Traducteur:
Paper Bag Africa

Rédacteur de copie:
Dr. Mouhamed Diop

Conception et mise en page:
Kenneth Oyeniya



Nigeria

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport examine en profondeur le paysage numérique du Nigéria après les élections de 2023, offrant un aperçu de la liberté d'Internet, des libertés des médias, de la gouvernance des données et des technologies émergentes. Le rapport souligne le moment unique que vit le pays pour une transformation positive, tout en reconnaissant les défis tels que l'accès limité à l'internet, les problèmes de censure des médias et les questions de transparence dans la mise en œuvre du Fonds de fourniture de services universels (Universal Service Provision Fund). Malgré les obstacles, les avancées notables comprennent la loi nigériane sur la protection des données (Nigeria Data Protection Act 2023) et la croissance du secteur Fintech. Le rapport se termine par des recommandations visant à améliorer l'infrastructure internet, à renforcer les libertés des médias, à améliorer la gouvernance des données, à garantir la transparence dans l'utilisation des fonds et à soutenir l'industrie Fintech en plein essor. Ces recommandations visent à guider le Nigéria vers un avenir numérique plus inclusif et respectueux des droits.

Introduction

Le Nigeria est une fédération multiethnique et culturellement diversifiée, composée de 36 États autonomes et du Territoire de la capitale fédérale. Il s'enorgueillit d'avoir la plus grande économie et la plus grande population d'Afrique.¹ Le paysage politique est en partie dominé par le parti au pouvoir, le All Progressives Congress (APC), qui contrôle le pouvoir exécutif, détient la majorité des sièges au Sénat et à la Chambre des représentants, et compte le plus grand nombre de gouverneurs d'État. L'événement le plus marquant de l'année est la tenue d'élections générales en février et mars 2023, qui ont amené une nouvelle administration à prêter serment en mai 2023 avec le mantra "Renewed Hope" (un espoir renouvelé).² À la suite de ce changement, le pays a une occasion unique d'améliorer et de modifier sa trajectoire pour devenir un pays qui respecte et fait respecter les droits tout en créant des solutions durables pour l'inclusion.

¹ Banque mondiale, (2023), Aperçu du pays :Nigeria. Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/country/nigeria/overview#1> (consulté le 4 janvier 2024)

► Analyse du pays

Accès et accessibilité financière

L'actuel plan national à large bande du pays (2020-2025) vise à étendre la pénétration du haut débit à 70 % d'ici à 2025.³ Trois ans après la mise en œuvre, en août 2023, la Commission nigériane des communications (NCC) a fait état d'un taux de pénétration du haut débit de 45,57 %.⁴ Le rapport 2022 de Londa Nigeria a souligné le lancement du réseau 5G dans le pays après un appel d'offres public lancé par les fournisseurs de services internet. Malgré la présence de ce service capable de fournir jusqu'à 20 gigabits par seconde (Gbps), 60,47 % de tous les abonnés du pays n'ont accès qu'aux réseaux 2G, 9,5 % utilisent les réseaux 3G, 29,13 % la 4G et seulement 0,83 % ont été en mesure d'utiliser le réseau 5G.⁵

En janvier 2023, le satellite Starlink de SpaceX a été lancé au Nigéria. Sa disponibilité a apporté de la concurrence et de l'innovation dans le secteur du pays et signifie potentiellement une connectivité internet de meilleure qualité.⁶ Bien que l'ancien président Buhari ait affirmé que le déploiement de Starlink avait porté le taux de pénétration de l'internet au Nigéria à 100%,⁷ l'effet sur la connexion reste incertain. Lors de son lancement, le matériel était annoncé à 600 dollars avec un abonnement mensuel de 43 dollars, alors que la Banque mondiale estime à 84 millions le nombre de Nigériens vivant en dessous du seuil de pauvreté,⁸ ce qui rend l'accès trop coûteux pour la plupart des Nigériens. En outre, alors que tous les autres fournisseurs d'accès à Internet se plaignent de temps d'arrêt de leur réseau, Starlink semble avoir rejoint le peloton en raison de plaintes concernant l'irrégularité du service en cas de mauvais temps.⁹

L'accès à Internet a toujours été coûteux au Nigeria et a été classé 108e¹⁰ dans le monde en termes d'accessibilité en 2023, coûtant 46,4 \$ par mois en moyenne pour 100 Mbps.¹¹ Divers facteurs ont contribué à ces statistiques, comme les coupures de courant régulières, qui compromettent la qualité des offres des fournisseurs d'accès à Internet. Les médias rapportent qu'au Nigeria, 75% du pays dépendent de générateurs.¹² En 2023, un autre obstacle majeur à l'accès à l'internet

² APC News, (2023) Premier discours d'investiture du président Bola Ahmed Tinubu. Disponible à l'adresse : <https://apc.com.ng/home/first-inaugural-speech-by-president-bola-ahmed-tinubu-29-may-2023/> (consulté le 1er novembre 2023)

³ Plan national nigérian à large bande 2020-2025. Disponible à l'adresse : <https://ngfrepository.org.ng:8443/bitstream/123456789/3349/1/NIGERIAN%20NATIONAL%20BROADBAND%20PLAN%202020-2025.pdf> (consulté le 4 janvier 2024)

⁴ Statistiques et rapports du CCN sur les statistiques de l'industrie Disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ncc.gov.ng/statistics-reports/industry-overview> (consulté le 16 novembre 2023)

⁵ Voir n4

⁶ The Cable News : Starkink d'Elon Musk désormais actif au Nigeria - premier en Afrique Disponible sur : https://www.thecable.ng/elon-musks-starlink-now-active-in-nigeria-first-in-africa#google_vignette (Consulté le 7 décembre 2023)

⁷ Premium Times, Buhari enthousiasmé par Starkink, affirme que la pénétration du haut débit au Nigeria est désormais à 100 % Disponible sur : <https://www.premiumtimesng.com/business/business-news/579615-buhari-excited-about-starlink-says-nigerias-broadband-penetration-now-100.html> (Consulté le 3 novembre 2023)

⁸ Voir n1

⁹ Nairametrics, Les utilisateurs de Starlink au Nigeria déplorent une mauvaise connectivité chaque fois qu'il pleut. Disponible à l'adresse : <https://nairametrics.com/2023/03/07/starlink-users-in-nigeria-lament-poor-connectivity-when-it-rains/> (consulté le 24 novembre 2023)

¹⁰ <https://surfshark.com/dq/2023/insights?country=NG>

¹¹ Rapports et analyses Picodi.com Chasse aux bonnes affaires, comparaison mondiale des prix Internet en 2023 - Combien coûte Internet au Nigeria ? Disponible à l'adresse : <https://www.picodi.com/ng/bargain-hunting/internet-prices-2023#:~:text=Nigeria%20ranked%20in%20the%20upper.us%20%2446.4%2Fmonth%20on%20average> (consulté le 4 novembre 2023)

¹² Le journal Punch du Nigeria s'appuie sur des générateurs pour produire 75 % de son électricité. Disponible à l'adresse : <https://punchng.com/nigeria-relies-on-generators-for-75-electricity-report/#:~:text=ABOUT%2075%20per%20cent%20of.and%20Climate%20Advisers%20Network%2C%20showed> (consulté le 4 janvier 2024).

était le vandalisme et la destruction des infrastructures de communication, décrits comme l'une des raisons des pannes complètes du réseau par le ministre nigérian des TIC et de l'économie numérique.¹³

Perturbations de l'Internet

Pour rappeler au gouvernement nigérian l'importance d'un internet ouvert et sans restriction, des organisations de la société civile (OSC) du monde entier ont cosigné une lettre de plaidoyer avant les élections présidentielles de mars 2023.¹⁴ Des conférences de presse et des engagements avec les parties prenantes ont été organisés par les OSC accueillant des représentants du gouvernement, des plateformes de médias sociaux et des parties intéressées pour plaider en faveur de la préservation de l'accès à l'internet et du respect de la liberté d'expression.¹⁵ En conséquence, malgré les nombreuses informations faisant état de violences électorales,¹⁶ le gouvernement n'a pas imposé de contrôles technologiques ou juridiques sur la connectivité internet pendant les élections et tout au long de l'année.¹⁷

Libertés des médias et désinformation

Les rapports Londa 2021 et 2022 sur le Nigeria ont observé que l'étendue des pouvoirs de surveillance¹⁸ et d'interception des services de sécurité nigériens est progressivement apparue au grand jour grâce, entre autres, à des budgets gouvernementaux considérables. Le rapport fait également état d'une aggravation de l'autocensure dans le pays. Des rapports ont déjà signalé que des utilisateurs, allant de journalistes à des créateurs de contenu numérique, ont été arrêtés à plusieurs reprises pour leurs activités en ligne en vertu de la loi sur la cybercriminalité de 2015. En 2023, Reporters sans frontières a noté que pendant les élections, les journalistes étaient souvent surveillés, attaqués et arrêtés arbitrairement. Pourtant, certains journalistes continuent de travailler en dépit des conséquences possibles.¹⁹

Les élections nigérianes de 2023 ont été entachées de désinformation avant et après le scrutin. La désinformation en ligne a été propagée par des influenceurs politiques, des trolls et des bots, ainsi que par des candidats, des membres du personnel de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et des partisans de divers partis politiques. De nombreuses organisations ont entrepris de vérifier les faits et de limiter la diffusion de fausses informations.²⁰

¹³ Channel Television, Le ministre accuse les appels interrompus et le mauvais réseau de vandalisme. Disponible à l'adresse : <https://www.channelstv.com/2023/12/05/minister-blames-drop-calls-poor-network-on-vandalism/> (consulté le 5 décembre 2023)

¹⁴ Accessnow Report, Lettre ouverte: Le gouvernement du Nigeria doit maintenir l'ouverture et la sécurité d'Internet et des plateformes de médias sociaux pendant les élections générales de 2023 et au-delà Disponible sur : <https://www.accessnow.org/press-release/keepiton-nigeria-elections-open-letter/> (Accédé le 10 novembre 2023)

¹⁵ Journal de la direction, 2023 : Les parties prenantes exigent une solide liberté d'expression. Disponible à l'adresse : <https://leadership.ng/2023-stakeholders-demand-robust-freedom-of-expression/> (consulté le 15 novembre 2023)

¹⁶ Indice de transformation BTI, Nigeria : La violence généralisée éclipsé les élections. Disponible à l'adresse : <https://blog.bti-project.org/2023/02/24/nigeria-widespread-violence-overshadows-election/> (consulté le 23 novembre 2023)

¹⁷ Nairametrics, Le Nigeria s'est échappé alors que l'Afrique subsaharienne a perdu 1,74 milliards de dollars à cause de la coupure d'Internet en 2023, disponible à l'adresse : <https://nairametrics.com/2024/01/08/nigeria-escaped-as-sub-saharan-africa-loss-1-74-billion-to-internet-shutdown/> (consulté le 2 janvier 2024).

¹⁸ PremiumTimes, Special Report : Heightened surveillance by security operatives puts Nigerian journalists under a Climate of fear (La surveillance accrue par les agents de sécurité place les journalistes nigériens dans un climat de peur). Disponible à l'adresse : <https://www.premiumtimesng.com/news/headlines/591048-special-report-heightened-surveillance-by-security-operatives-puts-nigerian-journalists-under-climate-of-fear.htmlwms-in-2023-report/> (consulté le 13 décembre 2023)

¹⁹ Rapport de Reporters sans frontières, le Nigeria est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest les plus dangereux et les plus difficiles pour les journalistes, qui sont souvent surveillés, attaqués et arrêtés arbitrairement, comme ce fut le cas lors des élections de 2023. Disponible à l'adresse : <https://rsf.org/en/country/nigeria/> (consulté le 10 décembre 2023).

²⁰ Rapport du Centre international pour les journalistes, Combating Disinformation Around Nigeria's 2023 Election. Disponible à l'adresse : <https://www.icfj.org/news/combating-disinformation-around-nigerias-2023-election/> (consulté le 20 novembre 2023)

Dans un arrêt du 23 octobre 2023, la Cour de la CEDEAO a déclaré que les articles 9(1) & (2) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sont violés par les articles 3(1) (1) et (2), ainsi que 15(2)(1) et l'article 15(5)(1) des amendements au code de la radiodiffusion du Nigeria (6e édition). Le Nigeria est lié par les dispositions de la CADHP puisqu'il l'a ratifiée et signée. Selon l'article 3(1)(1) du code, les radiodiffuseurs ne sont pas autorisés à diffuser du matériel "irrespectueux de la dignité humaine", "encourageant ou incitant au crime, conduisant au désordre public ou à la haine", "répugnant pour les sentiments publics" ou faisant des références offensantes à "toute personne ou organisation, vivante ou décédée". La Cour de la CEDEAO a également ordonné au gouvernement nigérian d'harmoniser ces clauses avec ses engagements internationaux et de cesser de les appliquer jusqu'à ce qu'elles soient conformes aux garanties de la liberté d'expression énoncées dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

L'issue de cette affaire a été saluée par les acteurs de la société civile comme une victoire indispensable pour la liberté des médias et la liberté d'expression au Nigeria et dans toute l'Afrique. Elle souligne que les nations sont tenues de sauvegarder et de promouvoir ces droits fondamentaux aux niveaux international et régional.²¹

Gouvernance des données

L'article 37 de la Constitution de 1999 de la République fédérale du Nigeria (telle qu'amendée) établit le droit impératif à la vie privée, qui sert de fondement à la protection des données au Nigeria. La principale loi nigériane sur la protection des données est le Nigeria Data Protection Act 2023 (NDPA), promulgué en juin 2023 par le président nouvellement élu et qui est resté en vigueur depuis lors.

Avant l'entrée en vigueur de la NDPA, l'Agence nationale de développement des technologies de l'information (NITDA) a publié le Règlement nigérian sur la protection des données (NDPR), 2019, qui a servi de politique de protection des données de facto, même s'il s'agissait d'une législation subsidiaire. Il n'existait pas non plus d'autorité établie pour superviser spécifiquement la protection des données dans le pays. Le Bureau nigérian de protection des données (NDPB) a donc été créé pour aider la NITDA à assumer le rôle de supervision de la protection des données qu'elle s'était attribué. On pourrait faire valoir qu'aucune des deux organisations ne disposait des pouvoirs législatifs nécessaires pour assumer ce rôle. Cette anomalie a été corrigée lorsque la NDPA a été adoptée et que la Commission nigériane de protection des données (NDPC) a été créée pour superviser la protection des données au Nigeria. La NDPB fait désormais partie de la NDPC en vertu de l'article 64 de la NDPA.

La nouvelle NDPA énumère les objectifs suivants comme objectifs: « (a) sauvegarder les droits et libertés fondamentaux ainsi que les intérêts des personnes concernées, tels que garantis par la Constitution de la République fédérale du Nigeria, 1999; (b) prévoir la réglementation du traitement des données personnelles; (c) promouvoir des pratiques de traitement des données qui garantissent la sécurité des données personnelles et la vie privée des personnes concernées; (d) garantir que les données personnelles sont traitées de manière équitable, licite et responsable; (e) protéger les droits des personnes concernées et fournir des moyens de recours et de recours en cas de violation des droits de la personne concernée; (f) veiller à ce que les contrôleurs de données et les sous-traitants remplissent leurs obligations envers les personnes concernées; (g) établir une commission de réglementation impartiale, indépendante et efficace pour superviser les questions de protection des données et de confidentialité, et superviser les contrôleurs de données et les sous-traitants; et (h) renforcer les fondements juridiques de l'économie numérique nationale et garantir la participation du Nigeria aux économies régionales et mondiales grâce à l'utilisation bénéfique et fiable des données personnelles.²²

²¹ Rapport de l'Institut international de la presse, Nigeria : L'IPJ salue la décision de la Cour de la CEDEAO protégeant les normes de liberté d'expression. Disponible à l'adresse : <https://ipi.media/nigeria-ipi-welcomes-ecowas-court-decision-protecting-freedom-of-expression-standards/> (consulté le 30 novembre 2023)

²² Nigeria Data Protection Act, 2023, ACT No. 37, A 723, Laws of the Federation of Nigeria, https://ndpc.gov.ng/Files/Nigeria_Data_Protection_Act_2023.pdf Disponible sur : (consulté en janvier 2024)

La loi couvre l'inclusion de l'intérêt légitime comme base légale pour le traitement des données à caractère personnel, le traitement des données des enfants et des personnes dépourvues de capacité juridique, les transferts transfrontaliers de données, etc.²³ Depuis sa création, la NDPC indique qu'elle a mené des enquêtes sur de grandes banques et leur a infligé des amendes d'une valeur de plus de 200 millions de nairas.²⁴ Au moment de la rédaction du présent rapport, elle enquêtait sur les préoccupations des principaux acteurs en matière de protection de la vie privée, tels que Opay, DHL et Meta.²⁵

Révision du fonds de prestation du service universel

La loi nigériane sur les communications (2003) confère au président de la République fédérale du Nigeria le pouvoir de constituer un conseil de fourniture de services universels composé de 11 membres et chargées, entre autres fonctions, de définir les grandes orientations de la gestion du fonds de fourniture de services universels (USPF). L'USPF a été créé par le gouvernement fédéral du Nigeria pour faciliter la réalisation des objectifs de la politique nationale en matière d'accès universel et de service universel aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales, non desservies et mal desservies du Nigeria. Londa, 2022, a rapporté que le Fonds de fourniture de services universels ne publiait que ses rapports annuels des années 2011, 2012 et 2018 sur son site web, ce qui en faisait à l'époque les seuls rapports accessibles au public sur la manière dont le fonds avait été utilisé depuis sa création. Depuis la publication de ce rapport, l'USPF a mis à jour son site web avec les rapports de 2011 à 2021.²⁶ Le rapport 2021 de l'USPF Nigeria²⁷ réitère le mandat du fonds qui est de fournir un accès de qualité et abordable aux TIC à tous les Nigériens. Il fait état de la création de 72 centres d'accès Digital Nigeria,²⁸ qui contribuent à la formation des étudiants afin qu'ils acquièrent des compétences en matière de TIC et comblent le fossé numérique dans les 36 États du pays dans le cadre de son programme d'accès.

En 2021, six centres similaires ont été créés dans des institutions tertiaires et autres, selon le Fonds. Le rapport de l'USPF 2021 a également relevé quelques défis majeurs à la mise en œuvre, tels que le manque d'infrastructures essentielles, la non-disponibilité de l'alimentation électrique, la non-coopération des parties prenantes, la pandémie de COVID-19, les préoccupations en matière de sécurité et l'inflation. Cette année-là, les recettes totales ont été de 6 784 645 dollars, contre 8 514 247 dollars en 2020, et les dépenses totales en 2021 ont été de 13 612 009 dollars, contre 1 212 635 dollars en 2020,²⁹ selon les rapports publiés.

Dans le cadre de cette recherche, Paradigm Initiative a écrit à la NCC et au président du conseil d'administration de l'USPF en vertu de la loi nigériane sur la liberté de l'information (Freedom of Information Act)³⁰ Les deux destinataires ont accusé réception de la demande de liberté de

²³ Cabinet d'avocats Aelex, Points saillants de la loi sur la protection des données, 2023 | Nigeria. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.aelex.com/highlights-of-the-data-protection-act-2023-nigeria/> (consulté le 7 novembre 2023)

²⁴ Rapport Techpoint.africa, Nigerian banks and institutions fined over N200 million for data privacy violations (banques et institutions nigérianes condamnées à une amende de plus de 200 millions d'euros pour violation de la confidentialité des données). Disponible à l'adresse : <https://techpoint.africa/2023/06/20/nigerian-banks-fined-200-million-data-privacy-violations/> (consulté le 18 novembre 2023)

²⁵ Techcabal, OPay, DHL, Meta pourraient se voir infliger de lourdes amendes alors que le NDPC a ouvert une enquête sur des violations présumées de la confidentialité des données. Disponible à l'adresse suivante <https://techcabal.com/2023/10/10/opay-dhl-meta-risk-fines-as-ndpc-begins-privacy-investigation/> (consulté le 8 décembre 2023)

²⁶ Universal Service Provision Fund Publication, disponible à l'adresse suivante : <https://www.uspf.gov.ng/media-centre/publications> (consulté en novembre 2023)

²⁷ Rapport sur le fonds de prestation du service universel 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.uspf.gov.ng/images/files-temp/USPF-Annual-Report-2021.pdf> (consulté en novembre 2023).

²⁸ Fonds de fourniture de service universel, centres numériques du Nigeria. Disponible à l'adresse : <https://www.uspf.gov.ng/2014-09-20-22-37-38/2014-09-30-15-59-52/12-dnc-digital-nigeria-centres/> (consulté en novembre 2023)

²⁹ Taux de change, Banque centrale du Nigeria, disponible à l'adresse suivante

³⁰ Loi sur la liberté de l'information, 2011 <https://www.cbn.gov.ng/rates/exchratesbycurrency.asp> (consulté en janvier 2024)

l'information le 4 décembre 2023, en rappelant que la loi impose de répondre aux demandes de liberté de l'information dans un délai de sept jours.³¹ Paradigm Initiative a reçu une réponse dans une lettre datée du 12 janvier 2024, avec ce qui suit, soulignant nos questions et la réponse de la NCC :

S/N	Demande	Réponse
1.	À quoi le fonds a-t-il servi depuis 2021 ?	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en œuvre du programme d'accès et de connectivité.
2.	Existe-t-il d'autres endroits où le rapport de l'USPF est accessible au public ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, sur le site web de l'USPF (www.uspf.go.ng).
3.	Quelles ont été les recettes du fonds pour 2022 et 2023, compte tenu de l'augmentation constante de la pénétration de l'internet? Y a-t-il eu une augmentation ou une diminution des recettes ?	<ul style="list-style-type: none"> Les recettes de l'USPF sont basées sur la perception par la CCN de la taxe annuelle de fonctionnement (AOL).
4.	Sur quoi le fonds s'est-il concentré en 2022 et 2023 ?	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'extension de l'accès et de la Interventions en matière de connectivité pour les communautés rurales, non desservies et mal desservies au Nigeria.
5.	L'accent a-t-il été mis sur les groupes ou les zones défavorisés ? Si oui, lesquels ?	<ul style="list-style-type: none"> Ouï, l'intervention de l'USPF en matière d'accessibilité numérique a été conçu pour répondre aux besoins des personnes handicapées physiques de la société, par exemple les malvoyants, les sourds et les muets.
6.	Combien de personnes ont bénéficié du programme d'accès, du programme de connectivité et du programme d'avantages sociaux et économiques, et dans quelle mesure, au cours de l'année 2022-2023 ?	<ul style="list-style-type: none"> Les cibles de l'USPF sont principalement les groupes et les Associations, etc. Plusieurs communautés et établissements d'enseignement dans les six zones géopolitiques du pays ont bénéficié de diverses interventions de l'USPF.
7.	Dans quelle mesure l'USPF a-t-elle atteint son objectif stratégique et quel sera le prochain objectif stratégique à partir de 2023?	<ul style="list-style-type: none"> Le fonds s'efforce constamment d'atteindre les objectifs suivants Les principaux objectifs sont conformes aux documents d'orientation politique (plan directeur HM-FMCIDE). Plan de gestion stratégique. Cependant, certains défis (voir n° 8 ci-dessous) entravent le déploiement rapide de certaines interventions de l'USPF.

10

8.	Quels ont été les principaux défis de la période 2022-2023 dans la mise en œuvre du fonds ?	<ul style="list-style-type: none"> • Lacunes de financement. • Retards dans l'obtention des autorisations de passage pour les projets de l'USPF. • Problèmes de sécurité et vandalisme des équipements TIC. • Coût élevé de la bande passante. Infrastructure de réseau inadéquate. (Lacunes d'accès). • Insuffisance de l'approvisionnement en électricité. • Inflation et volatilité des taux de change. • Les responsables de la mise en œuvre ont des difficultés à obtenir des devises pour l'importation d'équipements. • Multiples prélèvements et taxes sur l'infrastructure et les services de télécommunications. • Le manque de compétences de base en matière de TIC chez les utilisateurs finaux.
9.	Quelles sont les possibilités et les domaines d'intervention de la collaboration pour la mise en œuvre du fonds dans les années à venir ?	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les programmes de sensibilisation et d'information sur l'importance des interventions de l'USPF. • Explorer d'autres sources de financement auprès d'organisations donatrices multinationales. • Travailler en partenariat avec les parties prenantes concernées pour assurer la durabilité des interventions de l'USPF.

Les réponses aux questions étaient très générales et veillaient à ne pas révéler de détails approfondis. Par exemple, au moment de la rédaction du présent rapport, les rapports 2022 et 2023 de l'USPF n'étaient pas accessibles sur le site web et les questions trois et six ne mentionnent aucun numéro spécifique. La réponse à la question 2 montre que le seul endroit où les informations sur le Fonds sont engageants est son site web, ce qui prouve le mauvais service qu'il rend au public en ne publiant pas annuellement et rapidement. La réponse met toutefois en évidence les défis auxquels le Fonds a été confronté, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de son plan stratégique.

Technologies émergentes

Le secteur des technologies de l'information et de la communication au Nigeria a connu une croissance et un développement significatifs ces dernières années. Le secteur a contribué à hauteur de 15,97 % au produit intérieur brut (PIB) réel du Nigeria au troisième trimestre 2023, selon le Bureau national des statistiques (NBS).³² Les projections pour 2023 au Nigeria par les organes de presse prévoyaient la croissance du secteur Fintech en raison de son ascension indéniable

³² Rapport du Bureau national des statistiques. Disponible à l'adresse : <https://www.nigerianstat.gov.ng/> (consulté en décembre 2023)

en tant qu'industrie dans le pays.³³ Le secteur Fintech comprend aujourd'hui un large éventail de domaines, particulièrement la conformité réglementaire, le crédit et la blockchain, s'étant développé bien au-delà des services de paiement.

L'utilisation généralisée des services financiers numériques et le renforcement de la coopération sectorielle pour promouvoir l'innovation ont été les principaux moteurs de cette expansion. Fidèles à ces projections, en août 2023, les entreprises Fintech représentaient plus de 40% de toutes les startups au Nigéria, comme le montrent les données, et ces startups avaient recueilli 42% du total des fonds obtenus par les entreprises technologiques dans le pays. Le prêt et le financement représentent 20% des startups Fintech nigérianes, suivies de près par 13%, 9,5% pour l'investech et 8% pour les finances personnelles.³⁴ Le secteur Fintech peut réduire la fracture numérique et assurer l'inclusion financière pour tous. Cependant, malgré la croissance robuste que le secteur Fintech nigérian a connue jusqu'à présent et l'énorme potentiel du domaine pour relever les défis sociétaux et financiers, plusieurs obstacles entravent l'expansion du secteur dans le pays, notamment l'infrastructure, les fonds d'investissement, la sécurité des données, les questions réglementaires et la gestion des consommateurs.

³³ Punch Newspaper, Nigeria's ICT sector. Disponible à l'adresse : <https://punchng.com/nigerias-ict-sector-in-2023/> (consulté en novembre 2023)

³⁴ Fintech News Africa, Malgré la croissance et le potentiel, le développement de la Fintech est confronté à des défis au Nigeria. Disponible à l'adresse : <https://fintechnews.africa/42741/Fintech-nigeria/despite-growth-and-potential-Fintech-development-faces-challenges-in-nigeria/> (consulté en novembre 2023)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le rapport 2023 du Nigéria fournit une exploration nuancée du paysage numérique du Nigéria, soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer l'accessibilité à l'internet, protéger les libertés des médias, assurer une gouvernance robuste des données et relever les défis qui entravent les avancées technologiques. Le rapport montre également que les élections de 2023 ont servi de toile de fond à la lutte en cours pour équilibrer le progrès technologique et la sauvegarde des droits fondamentaux.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Affecter des ressources et mettre en œuvre des politiques pour améliorer l'infrastructure à large bande, en atteignant les objectifs définis dans le plan national pour la large bande.
 - » Collaborer avec les parties prenantes pour remédier aux pannes d'électricité et aux vulnérabilités de l'infrastructure qui affectent le service internet.
 - » Renforcer les protections juridiques pour les journalistes et les créateurs de contenu afin de favoriser un environnement de liberté d'expression, y compris la mise en œuvre immédiate des arrêts de la Cour de la CEDEAO.
 - » Élaborer et mettre en œuvre des mesures pour lutter contre la désinformation tout en préservant la liberté d'expression pendant les périodes électorales et au-delà.
 - » Veiller au respect intégral de la loi nigériane sur la protection des données, en remédiant à toute lacune législative ou réglementaire.
 - » Renforcer la transparence et la responsabilité dans les opérations de la Commission nigériane de protection des données (NDPC), et soutenir son indépendance telle qu'elle est établie par la loi.
 - » Répondre rapidement aux demandes de liberté d'information afin d'assurer la transparence du fonds de provision pour le service universel (USPF).
 - » Publier des rapports complets sur l'utilisation du Fonds, les orientations stratégiques et les réalisations pour tenir le public informé.
-
- Secteur privé :**
- » Collaborer avec le gouvernement pour investir dans l'infrastructure à large bande et la développer, en contribuant à la réalisation des objectifs du plan national pour la large bande.
 - » Explorer des solutions innovantes pour fournir un accès à l'internet
-

abordable et fiable, en particulier dans les zones mal desservies.

- » Établir des partenariats avec les organisations de médias pour soutenir et protéger les journalistes, en favorisant un environnement propice à la liberté d'expression.
- » S'engager dans l'autorégulation pour lutter contre la désinformation, en promouvant la diffusion de contenus responsables.
- » Investir dans des mesures de sécurité des données solides pour garantir la conformité avec la loi nigériane sur la protection des données (NDPA).
- » Collaborer avec le CNPD pour établir les meilleures pratiques du secteur en matière de protection des données et de la vie privée.

Société civile :

- » Poursuivre les efforts de sensibilisation pour encourager le gouvernement à donner la priorité à l'amélioration de l'accès à l'internet dans tout le pays et à investir dans ce domaine.
- » Renforcer les initiatives de surveillance des médias afin de contrôler et de signaler les cas de censure, de surveillance et d'attaques contre les journalistes.
- » Collaborer avec des organisations de vérification des faits pour lutter contre la désinformation pendant les périodes électorales et au-delà.
- » Mener des campagnes de sensibilisation pour éduquer le public sur ses droits en vertu de la NDPA.
- » Plaider en faveur du maintien de l'indépendance de la CNPD et de l'octroi de ressources adéquates pour un contrôle efficace.
- » Plaider en faveur de la transparence au sein de l'USPF, en demandant des réponses rapides aux demandes de liberté d'information et la publication régulière de rapports détaillés.
- » Mener des campagnes de sensibilisation du public pour souligner l'importance de la transparence dans l'allocation et l'utilisation des fonds du service universel.



www.paradigmhq.org

Droit d'auteur © 2024